RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501752-20251223-081_2025-DE

Date de convocation 16/12/2025
Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
- Présents : 11
- Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mme GUILLOTEL Valérie, MM MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, M LUBOWIECKI Olivier, et ALLAIN Thomas et Mme GABILLARD Noëlla

Excusés : PAVOINE Jérôme et Mme LITWINSKI Maëlle.

Absente : BRIZOUX Jacqueline.

Secrétaire de Séance : Mme GUILLOTEL Valérie.

Délibération 2025/081

Objet – **RÉNOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE – AVANT PROJET DÉFINITIF.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) remis par le maître d'œuvre, l'entreprise FABER concernant la rénovation complète et la mise en accessibilité de l'ensemble « Mairie – bibliothèque ». Les conseillers municipaux s'en emparent et débattent sur ce projet dont le montant global est estimé à 980 000 € à ce stade. Monsieur le Maire indique que le contenu de cet A.P.D. respecte les critères permettant de demander des financements auprès de différents partenaires tel que l'Etat, le Département, ou encore l'ALEC. Il précise que l'approbation de celui-ci permet de respecter le planning établi et de limiter l'impact des travaux sur le bon fonctionnement des services municipaux. Le Conseil Municipal se prononce sur les options en plus-value et moins-value du projet.
Il décide de ne pas retenir les options en plus-value concernant les panneaux photovoltaïque (48 000 euros), le meuble bureau d'accueil de la bibliothèque pour un montant (3 000 euros) mais retiennent l'option concernant l'abri vélos (7 168 euros).
Concernant les moins-values, le Conseil Municipal retient le remplacement des parements en briquettes rapportées par une finition en béton lasuré (montant 15 818 euros), le remplacement du sol textile par un sol souple type linoléum au R+1 de la mairie (1 344 euros).
Le Conseil Municipal souhaite conserver en option dans le marché les faux plafonds en fibre de bois.
Ces décisions portent le montant du projet à 970 006 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501752-20251223-081_2025-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention),

APPROUVE, l'APD du projet de rénovation complète et de mise en accessibilité de l'ensemble « Mairie – bibliothèque » avec une remarque qui sera transmise à la maîtrise d'œuvre sur l'absence de joint d'étanchéité entre le porche et l'entrée de la mairie.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

Le Maire,
Jean-Yves INIZAN.

